

DEPARTEMENT DU NORD

ARRONDISSEMENT DE  
DUNKERQUE

COMMUNE DE WORMHOUT

N°AR2023-251

**ARRETE**

Le Maire de la Commune de WORMHOUT,  
Vu le Code des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2212-1 et L2212-2,  
Vu la demande de l'entreprise SEFIA 177, rue Tabuteau 78530 BUC afin de garantir le bon déroulement des travaux de sondages au pont situé ruelle de l'Eglise à Wormhout,

**ARRETE :**

**ARTICLE 1 :** le stationnement et la circulation seront interdits, route barrée, sauf services de secours, ruelle de l'Eglise, **et ce, 4 jours durant la période du 1<sup>er</sup> au 15 décembre 2023.**

**ARTICLE 2 :** une signalisation réglementaire sera mise en place par l'entreprise SEFIA.

**ARTICLE 3 :** Ces restrictions seront effectives à compter de la mise en place de la signalisation réglementaire temporaire par l'entreprise SEFIA et prendra fin lors de son retrait.

**ARTICLE 4 :** La Brigade de Gendarmerie de WORMHOUT est chargée de l'exécution du présent arrêté.

**ARTICLE 5 :** Le présent arrêté sera publié puis transmis à L'entreprise SEFIA et à Monsieur le Commandant de Gendarmerie de WORMHOUT.

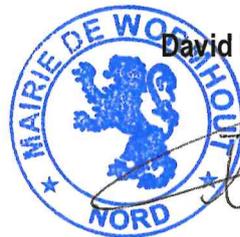
Fait à WORMHOUT, le 16/11/2023  
Le Maire,

David CALCOEN

Acte rendu exécutoire par  
Publication et notification le 16/11/2023  
Le Maire  
David CALCOEN



Pour le Maire,  
l' Adjoint délégué  
Flora DEHOUDT



Pour le Maire,  
l' Adjoint délégué  
Flora DEHOUDT